

Le Burundi veut redresser sa Régie des eaux et électricité

@rib News, 19/12/2016 - Source Xinhua Une révision tarifaire de l'électricité est envisagée à partir de l'année prochaine au Burundi dans le cadre du redressement de la Régie des Eaux et d'Electricité (REGIDESO, entreprise paraétatique), a décidé le gouvernement dans son conseil des ministres du week-end dernier. Le ministre burundais de l'Energie et des Mines, Côme Manirakiza (photo), qui a défendu la note y relative en qualité d'autorité de tutelle de la REGIDESO, a indiqué que les innovations envisagées, seront introduites conformément au plan de réformes convenu entre le gouvernement burundais et les partenaires techniques et financiers (PTF), afin que cette entreprise parapublique améliore ses performances au cours des années à venir.

"Le plan de redressement renferme des axes stratégiques focalisées sur la construction d'une structure tarifaire de l'électricité, afin de rendre possible la mise en place d'un marché concurrentiel d'électricité garantissant la viabilité des entreprises étrangères qui voudraient apporter leurs capitaux et investir dans ce domaine vital pour l'économie burundaise", a expliqué le ministre Manirakiza. De la sorte, a-t-il souligné, l'accès à l'électricité au Burundi serait démystifié dans la mesure où ce produit qui profite jusqu'ici à une "infime minorité de la classe aisée", serait largement vulgarisé auprès de l'immense majorité de la population burundaise. Le ministre Manirakiza a souligné que la nouvelle "grille tarifaire" proposée par une commission technique ad hoc, prévoit une "augmentation progressive" du tarif, pour permettre à l'Etat burundais de "ne plus subventionner la consommation d'électricité", désormais considéré comme un produit commercial. Toutefois, a-t-il nuancé, le tarif "social" pour la tranche de consommation entre 0 à 10 kilowatt par mois restera d'application. Par ailleurs, le ministre Manirakiza a révélé que pour réduire les pertes sur les réseaux de distribution de l'eau au sein de la REGIDESO, il est prévu l'introduction des équipements de "comptage de l'eau potable et des solutions intelligentes pour améliorer le fonctionnement des infrastructures de distribution d'eau". "Ainsi, ces réformes rendront possible l'analyse, la collecte, le stockage et le partage des données fiables dans un système de facturation visant une gestion et un suivi performants des secteurs hydrauliques de la ville de Bujumbura", a-t-il explicité. Le Burundi prépare aussi le lancement d'un nouveau chantier portant sur l'introduction des "opérations de prépaiement" au niveau du règlement de la facturation des produits "eau et électricité" sur l'ensemble du territoire national. "Ici l'enjeu majeur, est de pouvoir contourner les cas de manœuvres frauduleuses au niveau du système de facturation jusqu'ici mis en œuvre, afin d'améliorer le niveau de collecte des recettes enregistrées de la REGIDESO", a-t-il fait remarquer. Le gouvernement burundais, a-t-il signalé en outre, vient d'adopter un projet portant ratification d'une convention de financement de 70 millions d'Euros entre lui-même et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour le financement d'un projet hydroélectrique à ériger sur les rivières Jiji et Murembwe, avec des puissances respectives de 32,5 mégawatts et 17 mégawatts.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});